

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Marie-Claire Terrier, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Alain Rougale, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Vincent Blanchard, Jean-Yves Capron, Isabelle André.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Gabriel Pero, Gisèle Vallier, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Jean-Paul Mauberret à Christophe Drure, Jeanne Lucsanzsky à Marc Delmas, Bernard Coquet à Gérard Dangles, Véronique Menvielle à Anne-marie Barbe

Excusés : Yann Souriau, Pierre Suzzarini, Bernard Coquet, Véronique Menvielle, Jean-Paul Mauberret, Jeanne Lucsanzsky, Nathalie Péro, Jean-Louis Poite, Jean-Pierre Bouvier
Alain Hermil Boudin est désigné Secrétaire de séance.

Le Président rend hommage à Luc Puissat, disparu récemment. Il ouvre le conseil communautaire avec une pensée pour lui et sa famille et rappelle son action pour le Trièves. Une minute de silence est respectée par l'ensemble du conseil communautaire.

Approbation du compte rendu du conseil du 6 juillet 2015

Arrivée Béatrice Vial

☞ **1 abstention**

1- Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Trièves – Année 2014

Le Président informe les conseillers que le rapport d'activité de la CCT pour l'année 2014 sera prochainement adressé aux maires par voie postale et consultable sur le site internet de la CCT.

2- Modification du tableau des effectifs

Laurent Viallard constate que de nombreux contrats ont un nombre réduit d'heures de travail et s'interroge : est-ce subi ou voulu par les salariés ?

Jérôme Fauconnier rappelle que l'organisation des temps hors scolaires (périscolaire, restauration) impose aux agents des temps de travail non complets et discontinus. Il reconnaît que ce type de poste n'est ni satisfaisant pour les agents, ni pour la collectivité.

La modification du tableau des effectifs est validée telle qu'indiquée sur le tableau joint en annexe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

3 – Reprise de provisions pour risque d'impayé

Victor Vecchiato rappelle que, par délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la constitution d'une provision pour risque d'impayé des pénalités de retard facturées à SFR dans le cadre du marché « Service Télécommunication- Lot 2 ». La société SFR ayant procédé au paiement des pénalités, il convient d'annuler la provision.

Pour Laurent Viallard, il s'agit donc d'une ressource supplémentaire et il s'interroge sur son affectation.

Vote : Reprise de provisions pour risque d'impayé

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires

La comptabilité de la communauté de communes du Trièves est gérée via l'application Hélios de la Direction Générale des Finances Publiques. Un des principaux objectifs de cette application est de moderniser et simplifier la gestion budgétaire et comptable des collectivités et établissements publics locaux, mais aussi de prendre en compte progressivement la dématérialisation des documents comptables et pièces justificatives associées.

La mise en place du Protocole d'Echange Standard Version 2 (dit PES V2) d'Hélios permet de remplacer les protocoles utilisés auparavant afin d'assurer une meilleure qualité d'information et de

faciliter la transmission des pièces justificatives. Il est également la solution de dématérialisation des titres et mandats et des bordereaux correspondants avec signature électronique.

La collectivité est passée au PESV2 depuis le 1^{er} janvier 2015 et la période de test est aujourd'hui terminée. Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer un formulaire d'adhésion au PESV2 avec la DGFIP pour tous les budgets de la communauté de communes et un accord de dématérialisation des pièces justificatives.

Laurent Viallard demande quel en sera l'impact social sur le service comptabilité de la CCT.

Bernard Combe explique que la dématérialisation nécessite une nouvelle organisation de travail pour les services Finances et Ressources Humaines mais pas nécessairement un gain de temps à court terme.

Vote : Dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Mise en place prélèvement

La collectivité émet chaque année près de 13 000 factures sur l'ensemble des budgets (Principal, Eau, Ordures ménagères, Ecoles, Tourisme, Immo La Croizette) qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Afin d'offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, TIPI pour certains produits), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique.

Il limite les risques d'impayés pour l'abonné. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient et accélère l'encaissement des produits locaux. La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier.

Le prélèvement donne lieu à la perception d'une commission interbancaire de 0,762 € H.T. par prélèvement rejeté à la charge du redevable. Il convient d'approuver le règlement financier régissant les modalités de mise en place du prélèvement automatique.

Vote : Mise en place du prélèvement

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Mise en place d'un service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet

Depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet).

Depuis 2013, la Communauté de communes du Trièves propose le paiement par TIPI des factures de cantine et périscolaire. Il est proposé d'étendre ce mode de paiement à l'ensemble des factures éditées par la collectivité

La Communauté de Communes du Trièves prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire. A titre d'information, ce coût s'élève à 0,10 euros + 0.25% du montant de l'opération. A titre d'exemple, pour une transaction de 100,00€, les commissions interbancaires s'élèvent à 0,35€.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI.

Vote : Mise en place d'un service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Durée des amortissements sur le budget M4

Suite à la délibération du 20 octobre 2014 relative aux durées des amortissements sur le budget M4 et suite aux recommandations de l'ADEME sur les durées d'amortissements des investissements « Déchets », le Président propose pour le budget « DECHETS », les durées d'amortissements ci-dessous :

Service	Dénomination	Durée d'amortissement
Pré collecte	Conteneurs (Aériens, semi-enterrés, enterrés)	10 ans
Pré collecte	Dalles béton sous colonnes d'apport volontaire	20 ans
Collecte	Mini Bennes (< 7,5 tonnes)	5 ans
Collecte	Bennes	10 ans
Déchèterie	Equipements technologiques	5 ans
Déchèterie	Infrastructures et bâtiments	15 ans
Déchèterie	Autres équipements	15 ans

Transport	Véhicules et équipements	7 ans
Tri sélectif	Process et équipement	7 ans
Tri sélectif	Bâtiments et VRD	15 ans
Compostage	Equipements mobiles	7 ans
Compostage	Autres équipements et bâtiments	15 ans

Vote : Durée des amortissements sur le budget M4

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Animation charte forestière : modification du plan de financement (délibéré le 17/02/2014)

Considérant que le règlement des fonds européens a été modifié en juillet 2015, il convient que le conseil communautaire approuve le nouveau plan de financement suivant (sans incidence sur l'autofinancement de la CCT) :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation, mobilisation en forêt privée TTC pour l'année 2015	35 248,00 €	Région PSADER	9 062,00 €	20%
		Europe FEADER	18 124,00 €	40 %
		Autofinancement CCT	18 124,00 €	40 %
Frais de déplacements	1 000,00 €			
Coûts indirects	9 062,00 €			
TOTAL DEPENSES	45 310,00 €	TOTAL RECETTES	45 310,00 €	100 %

Vote : Animation charte forestière : modification du plan de financement délibéré le 17/02/2014

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Prestation CRPF pour la mobilisation du bois : modification du plan de financement (délibéré le 17/11/2014)

Considérant que le règlement des fonds européens a été modifié en juillet 2015, il convient que le conseil communautaire approuve le nouveau plan de financement suivant (sans incidence sur l'autofinancement de la CCT) :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation, mobilisation en forêt privée TTC pour l'année 2015	24 000,00 €	PSADER	4 800,00 €	20%
		LEADER et ou FEADER	9 600,00 €	40 %
		CRPF	4 800,00 €	20%
		Autofinancement CCT	4 800,00 €	20%
TOTAL DES DEPENSES	24 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	24 000,00 €	100

Vote : Prestation CRPF pour la mobilisation du bois : modification du plan de financement délibéré le 17/11/2014

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Approbation de la convention type de mise en œuvre du passeport de rénovation

La rénovation thermique des logements privés apparaît comme l'enjeu prioritaire de la stratégie « TEPOS ». C'est aussi un axe de développement économique local important pour tout le secteur du bâtiment face à la chute du nombre de constructions neuves.

Par délibération en date du 8 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre de TEP CV.

Dans le cadre du « Fond local de financement de la rénovation énergétique des logements privés » de 210 000 € (passeport rénovation + aide à la rénovation énergétique), il est proposé de construire un dispositif de plateforme de rénovation énergétique pour stimuler la demande des particuliers et structurer l'offre des entreprises locales pour capter au mieux ce marché émergent à travers la mise en place de diagnostics énergétiques et d'aides à la rénovation énergétique pour les particuliers.

La convention présentée a pour objet de préciser les participations financières de chacune des parties pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de logements de particuliers.

Ce diagnostic est commandé par la CC Trièves et réalisé par l'AGEDEN en phase de lancement, puis sera confié à un bureau d'étude.

Il a pour but d'alimenter le passeport de rénovation énergétique, qui accompagnera le particulier à chaque étape de son projet.

La convention précise les modalités financières de la prestation de diagnostic ; à savoir :

- Coût estimatif du passeport: 700 €
- Participation du bénéficiaire : 100 €
- Subventions : 80 % dans le cadre de la convention TEPCV
- Autofinancement CCT : 110 €/ passeport

Le Président explique qu'il s'agit de mettre en place une sorte de guichet unique pour les usagers. Dans un 1^{er} temps, le particulier s'adresse au guichet pour un passeport et signe une convention. Dans un second temps, et en cas de travaux il conviendra de signer une convention d'attribution d'aide à rénovation énergétique des logements. L'aide de la collectivité varie selon qu'il s'agisse de rénovation partielle ou globale.

Le programme TEPOS a pour ambition de former les entreprises pour qu'elles obtiennent la qualification RGE (Reconnu Garant pour l'Environnement) et de proposer et d'inciter les particuliers à effectuer des rénovations.

Y-aura-t-il une représentation physique sur le territoire demande Laurent Viallard.

Une permanence sera effectivement organisée, répond Jérôme Fauconnier.

Lorsque le nombre de passeport sera identifié, les premières demandes seront donc les premières servies. Et qu'en est-il pour les bâtiments publics ? Et selon quel calendrier ? interroge Laurent Viallard.

En ce qui concerne les bâtiments publics, les critères seront fixés par un COPIL TEPOS. Une commission travaillera et un jury examinera les demandes. Des modalités relatives au calendrier ont dues être reçues en mairie ; avec un retour attendu des dossiers pour fin octobre indique le Président.

Vote : Approbation de la convention type de mise en œuvre du passeport de rénovation

☞ Adopté à l'unanimité

11- Approbation de la convention type d'attribution d'aides à la rénovation énergétique des logements

La convention présentée a pour objet de préciser les modalités l'attribution des aides à la rénovation de la communauté de communes du Trièves dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 20 % des dépenses subventionnables avec un plafonnement des aides à :

- 3000 € dans le cadre d'une rénovation partielle
- 6000 € dans le cadre d'une rénovation globale telle qu'identifiée dans le passeport de rénovation.

L'appui financier sera mis en œuvre par la CCT à partir des crédits du fonds d'aides à la rénovation des logements privés, abondé à 80 % par la caisse des dépôts et consignation dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et à 20% par les fonds propres de la CCT.

L'objectif de la plateforme est de financer entre 30 et 50 opérations globales.

Laurent Viallard souhaite des précisions sur ce qu'on entend par rénovation globale ou partielle.

On parle de rénovation globale quand il y a au moins 2 éléments de rénovation et de rénovation partielle quand il n'y en a qu'un seul répond Jérôme Fauconnier.

Guy Percevault demande si le parc de logements de la SDH, l'OPAC...seront impliqués car ils sont souvent très en retard en matière de rénovation énergétique.

Les bailleurs sociaux peuvent être impliqués et bénéficiaires de la même manière que les logements communaux indique Jérôme Fauconnier.

Daniel Niot intervient pour dire qu'il travaille avec les bailleurs sociaux sur les problèmes d'énergie et sur la rénovation d'appartements existants. Les logements sociaux ont pour vocation d'accueillir des personnes aux faibles revenus et il est de sa responsabilité de veiller à ce que les dépenses de chauffage notamment ne pèsent pas lourdement sur le budget de ces personnes.

Vote : Approbation de la convention type d'attribution d'aides à la rénovation énergétique des logements

☞ Adopté à l'unanimité

12 – Convention d'accompagnement de l'AGEDEN dans la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique

Afin de s'assurer de la pertinence du dispositif et de son efficacité, il est proposé de l'expérimenter en s'appuyant sur les services de l'AGEDEN pour une durée de 6 mois, y compris pour la réalisation du diagnostic du logement qui permettra d'atteindre un niveau de performance énergétique satisfaisant. Cette phase de lancement sera aussi l'occasion de finaliser la mise en place du « Passeport de rénovation », véritable carnet de santé du logement, qui accompagnera le particulier tout au long de son projet de rénovation. Elle permettra aussi aux services de la CC Trièves de monter en compétence pour pouvoir assurer une partie importante du suivi des particuliers dans leurs projets de travaux.

Cette phase de lancement durera du 22 septembre, jour du forum TEPOS qui marquera le lancement officiel de la Plateforme de Rénovation Energétique du Trièves, jusqu'au 1er mars 2016. L'objectif est de faire réaliser 30 diagnostics de logements pendant cette période à l'AGEDEN, puis de faire intervenir un bureau d'étude à compter du 1^{er} mars 2016 après appel d'offres.

La convention avec l'AGEDEN pour les diagnostics et l'accompagnement spécifique des particuliers correspond au budget suivant :

Objectifs	Actions	objectifs		Prise en charge		2015-2016
		nb	Unité	Programme de base AGEDEN*	Convention CCT/AGEDEN	
Accompagnement des particuliers	Conseil téléphonique	60	conseils	x		0 €
	Amendement du passeport rénovation / retours de l'architecte conseil et professionnels	30	échanges		x	5700 €
	Conseil "à la maison" et bilan simplifié Dialogie	30	conseils		x	20255 €
Sous-total - accompagnement des particuliers						25955 €
Conception du "passeport rénovation"	Journée d'accompagnement	1	jour(s)	x	x	570 €
Sous-total - conception du "passeport rénovation"						570 €
Visite de site	1 visite d'une rénovation de maison individuelle				x	
Sous-total – animation						1000 €
Total						27525 €

* Le programme de base de l'AGEDEN est financé par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Isère

Cette somme sera subventionnée à hauteur 80 % dans le cadre de la convention TEPCV.

Une ouverture de site au public sera organisée afin de présenter les économies réalisées grâce aux travaux.

Vote : Convention d'accompagnement de l'AGEDEN dans la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Avenants aux marchés de travaux « réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie » de Mens

Par délibérations en date du 15 décembre 2014 et du 26 janvier 2015, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer les marchés de travaux pour les 14 lots constituant l'opération.

Compte tenu d'imprévus techniques apparus en cours d'exécution des travaux ou de travaux complémentaires à réaliser, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'avenants afin d'acter des travaux complémentaires ou à supprimer pour les lots concernés :

Lot n°	Désignation	Titulaire	Montant HT	% p/r marché initial	Motif
1	Démolition-maçonnerie	MICHELI	+ 1500,00€		Reprise évacuation Eaux pluviales extérieure
5	Structure métallique	SO2M	+ 554,40€	+ 1,20%	Pose regard intérieur
7	Menuiseries intérieures	BOVE	+ 623,66€	+ 1,56%	Ajustement prestations
8	Cloisons-doublage	SE Plâtrerie	+ 2330,52€	+ 5,40%	Aménagement bureaux étage
12	Electricité	SVE	+ 9782,00€	+ 18,59%	Raccordement cuisine et bureaux étage

→ A ce jour, l'ensemble des avenants représente **4,32%** du montant total initial de l'opération. Un montant représentant **5,00%** du montant initial total de l'opération avait été prévu au BP 2015
Frédérique Puissat indique que le planning prévu est respecté et rappelle la configuration du site : au rez de chaussée la halte-garderie et à l'étage le RAM Clelles-Mens et les bureaux du service culture de la CCT.

Marcel Calvat s'interroge sur le devenir des bureaux actuels du service culture (au-dessus de l'OT de Mens) si ce transfert se réalise. La commune de Mens, par la voix de Marcel Calvat, demande à être associée aux discussions sur le devenir de ce bâtiment.

Vote : Avenants aux marchés de travaux « réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens »

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement

Dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement), pour les années 2015-2017 qui fixe les modalités de fonctionnement et de tarification de l'ensemble des accueils de loisirs du Trièves, la Caisse des Allocations Familiales demande que la Communauté de communes se mette en conformité sur les points suivants :

- **Accueil libre ado** : Modification de la cotisation annuelle pour l'accueil libre ado actuellement comprise entre 3 et 6 € selon les Quotients Familiaux et considérée comme de la gratuité par la Caisse des Allocations Familiales.
- **ALSH** : Modulation des tarifs pour les familles extérieures au territoire de la Communauté de communes (minimum 2 tranches requises, actuellement un tarif unique sur la base du quotient maximum)

Il est proposé de fixer les nouveaux tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- **Pour l'accueil libre jeune** : Début de tarification à 5€ comme requis par la Caisse des Allocations Familiales et augmentation de 1€ par tranche avec mise en place d'un double tarif pour les familles extérieures au territoire :

Quotient familial	Rappel Adhésion annuelle Ado 2014	Proposition nouvelle tarification
Résidents Trièves		
0-300	3.00€	5.00€
301-600	3.50€	6.00€
601-900	4.00€	7.00€
901-1200	4.50€	8.00€
1201-1500	5.00€	9.00€
1501-1800	5.50€	10.00€
1801-9999	6.00€	11.00€
Résidents hors Trièves		
0-1200		12.00€
>1200		13.00€

- **Pour l'ALSH** : Pour les familles extérieures au territoire, il est proposé que celles de la 1^{ère} tranche paient 90% à 100% du prix de revient de la journée d'accueil de loisirs

QF	1/2 journée	journée sans repas	Journée + repas	semaine sans repas	semaine + 2 repas	semaine + 4 repas	Stage semaine 4 repas
Résidents Trièves							

0-300	5€	6€	9€	24€	30€	36€	33€
301-600	7€	9€	12€	36€	42€	48€	49€
601-900	8€	11€	14€	44€	50€	56€	66€
901-1200	11€	14€	18€	56€	64€	72€	82€
1201-1500	12€	16€	20€	64€	72€	80€	98€
1501-1800	14€	18€	23€	72€	82€	92€	115€
1801-9999	17€	23€	28€	92€	102€	112€	131€
Résidents hors Trièves							
0-1200	19€	25€	31€	103€	115€	126€	147€
>1200	21€	28€	35€	115€	128€	140€	164€

Nouveaux tarifs

Vote : Tarifs accueil de loisirs sans hébergement

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Affectation subvention de fonctionnement à la Compagnie en Résidence : Association Figure 1/Compagnie Sylvie Guillermin

Lors du vote du budget le 30 mars 2015, une subvention de 1000 € a été votée et affectée au dispositif « résidence d'artiste ». Ce dispositif est porté par le Conseil Départemental de l'Isère. La compagnie en résidence retenue est La Compagnie de Sylvie Guillermin : Association Figure1/Compagnie Sylvie Guillermin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter définitivement cette subvention de 1000 € à l'Association Figure1/ Compagnie Sylvie Guillermin.

Vote : Affectation subvention de fonctionnement à la compagnie en Résidence : Association Figure 1/Compagnie Sylvie Guillermin

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Convention fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement social dans le département de l'Isère

Depuis la fusion de ces intercommunalités, le Comité Local de l'Habitat (CLH) est porté par la Communauté des Communes du Trièves qui assure cette mission statutaire dont le guichet enregistreur.

La loi ALUR du 24 mars 2014 comporte des dispositions importantes en matière de demande de logement social qui permettent une simplification et une plus grande transparence de la procédure pour le demandeur avec la mise en place du système National d'enregistrement (SNE) et le « dossier unique » de demande de logement social.

Afin de mettre en œuvre le SNE sur le territoire, il est proposé au conseil communautaire d'approuver et d'autoriser la signature de la convention avec le Préfet de l'Isère et fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

Vote : Convention fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement social dans le département de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont par les écoles de Monestier de Clermont en période scolaire selon un planning défini.

La convention est valable un an et n'est pas tacitement reconductible.

Guy Percevault propose de modifier l'article 2 de la convention d'utilisation du DOJO car le périscolaire ne l'utilise pas. Par contre, les enseignantes souhaitent utiliser le DOJO pendant le temps scolaire.

Laurent Viillard regrette que les engagements pris par la CCT à propos du ménage et des tapis n'aient pas été respectés ce qui a généré des frais supplémentaires. La CCT souhaite-t-elle prendre en charge tous les frais ?

Guy Percevault souligne que les 7 autres communes sur les 8 concernées mettent gracieusement des locaux à disposition de la CCT. Il rappelle l'effort déjà consenti par la CCT sur la convention d'utilisation de l'ancien gymnase en ce qui concerne sa participation aux charges du bâtiment. En ce qui concerne les tapis, il n'y avait pas d'engagement formel et le ménage a toujours été fait. La CCT ne financera rien de plus.

Selon Laurent Viillard, la commune de Monestier de Clermont a essayé de faire un travail précis et juste sur la réalité des coûts mais ne revient pas sur la volonté d'accueillir les enfants.

Jérôme Fauconnier regrette cette conversation de « marchand de tapis » et cite l'exemple de la commune d'Avignonet qui rend un service gracieux pour les enfants du territoire (mise à disposition de locaux pour la crèche itinérante). Il est essentiel d'être solidaire pour le bien des enfants. Il demande l'avis des autres communes.

Pour Frédérique Puissat, toutes les communes mettent gracieusement leurs salles à disposition et Monestier a un rôle important en tant que chef-lieu de canton.

Jean-Pierre Agresti indique que les enfants de sa commune sont scolarisés à Mens, mais si des activités devaient se pratiquer ponctuellement à St Sébastien, il serait prêt à accueillir gracieusement les enfants.

Vote : convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Marie-Jo Villard, en tant qu'ancien maire de Monestier de Clermont, souhaite rajouter que la gratuité était une volonté pendant son mandat et elle exprime sa honte ce soir face à ce débat.

Ameline Diénot entend du discours de Laurent Viillard juste le souci du non-respect des engagements. Même s'il n'a pas été contractualisé, un engagement moral a de la valeur. A titre d'exemple, la salle du conseil communautaire a longtemps été mise à disposition sans engagement contractualisé et cela a très bien fonctionné.

18- Prix de vente des composteurs

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le conseil communautaire, dans le cadre de la fin de la collecte en porte à porte des déchets fermentescibles sur le canton de Clelles, et afin d'accompagner les habitants du canton de Clelles dans le changement du mode d'organisation du service de collecte des déchets ménagers, avait fixé le prix de vente des composteurs individuels de la façon suivante :

- 10 € l'unité pour les habitants du canton de Clelles.
- 30 € l'unité pour les habitants des cantons de Monestier de Clermont et de Mens

Cette opération exceptionnelle pour les habitants du canton de Clelles a permis la vente de **198** composteurs et ainsi le déploiement du compostage individuel dans ce secteur du Trièves.

Fort de ce succès, la commission déchets propose, afin de renforcer la pratique du compostage individuel et ainsi de réduire les déchets à la source, de fixer un prix de vente unique pour tous les foyers du Trièves : 15 € l'unité à compter du 1^{er} octobre 2015.

Vote : Prix de vente des composteurs

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets – Année 2014

Christophe Drure présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Le rapport annuel sera consultable sur le site internet de la CCT.

20- Annulation de la délibération n°2015-51

Par délibération n° 2015-51 en date du 30 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité à la station de pompage Pierre Feu incluant une participation de la CCT à hauteur de 28 494 €.

Considérant que ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale du fait de la part de sécurisation du réseau « défense Incendie », le conseil communautaire est invité à annuler la délibération n° 2015-51.

Vote : Annulation de la délibération n°2015-51

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2014

Christophe Drure présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le rapport annuel sera consultable sur le site internet de la CCT.

22- Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Finances : Le Vice-président en charge des Finances remercie les communes pour la transmission des documents nécessaires à l'étude Stratorial. Malheureusement, 3 communes n'ont pas répondu et il souhaiterait en connaître la raison. La restitution de l'étude sera présentée devant l'ensemble des maires et des conseils municipaux le 7 octobre à 19h à Clelles. Une invitation leur sera prochainement adressée.

Frédéric Aubert s'étonne que la CCT n'ait pas reçu les documents de Tréminis dont il a validé l'envoi. Il fait le point avec son secrétariat mais s'il s'agit d'un oubli, il s'en excuse.

Droit du sol : une réunion d'information pour mutualiser avec la Matheysine aura lieu courant octobre ; la date précise sera confirmée ultérieurement.

Jean-François Hély attendait la rentrée et la reprise des conseils municipaux pour décider.

Laurent Viallard demande si la CCT s'est posée la question de prendre elle-même cette compétence ?

La question a été discutée mais il faut savoir qu'il y a 240 équivalents de permis de construire sur l'ensemble du Trièves ce qui nécessite d'avoir au minimum 2 personnes à mi-temps pour assurer la permanence du service, ce qui est impossible pour le territoire, répond le Président.

Jérôme Fauconnier regrette que la totalité des 28 communes n'ait pas vu l'intérêt de ce service mutualisé.

Pour Laurent Viallard, le problème de la Matheysine est de ne pas être dans le SCOT.

L'autre possibilité était la Metro mais cela s'avère trop onéreux par rapport à la Matheysine.

Le président invite à aller à la réunion et à poser toutes les questions et souligne qu'il est essentiel que les 28 communes du territoire soient ensemble.

Pour Guillaume Gontard, il est nécessaire de revoir la méthode. Il convient de se poser la question de savoir si la création d'un vrai service urbanisme est possible sur le territoire ? Cela implique un travail d'analyse et un débat. Evidemment, le personnel doit être au minimum formé mais le besoin d'un véritable service d'urbanisme est une réalité. Il lui paraît dommage de perdre cette occasion. Les communes ont besoin d'un appui. Pourquoi pas la Matheysine en tant qu'instructeur mais leur périmètre ne faisant pas partie du SCOT cela pose un problème car les contentieux vont porter là-dessus. Il regrette le manque de réflexion et de débat.

Jérôme Fauconnier le regrette aussi. Il rappelle que cette question concerne avant tout les communes et non la communauté de communes. Il revenait aux Maires de lancer ce débat.

Daniel Niot rappelle que chaque maire a été informé en juillet 2014, qu'un rendez-vous avait été pris avec le Préfet ce qui a permis l'obtention d'un délai jusqu'en décembre 2015. Il rappelle également le vote unanime pour l'acquisition d'un logiciel commun avec la Matheysine lors de la conférence territoriale.

Parc éolien : Guillaume Gontard rappelle son courrier adressé à Jérôme Fauconnier pendant l'été à propos d'une éventuelle implantation d'éoliennes. En effet, il a été récemment contacté par le Groupe Valéco qui démarché les communes afin d'étudier la possibilité d'installer des éoliennes et en particulier sur la commune de Le Percy.

Une 1^{ère} présentation de ce projet éolien a eu lieu sur la commune et un engagement de la commune est nécessaire pour continuer l'étude d'implantation. Une visite de parc éolien est prévue afin d'obtenir davantage d'informations et une réflexion est à mener à plusieurs puisque cela va impacter l'ensemble du Trièves (impact à la fois paysager et financier). D'où son souhait d'avoir un débat avec la CCT via TEPOS et la commission paysage.

Guy Percevault a été aussi démarché pour sa commune par une autre société. Or, dans le cas de St Maurice en Trièves, il s'agirait d'un parc d'une douzaine d'éoliennes de 2 mégawatts pour lesquelles une ligne 63kilovolts est nécessaire. Ce qui pose un problème majeur et entraîne la réticence de la commune.

Pour Guillaume Gontard, le risque est de perdre la main si les communes traitent chacune individuellement. Il convient donc d'être vigilant.

Frédérique Puissat rappelle le projet portant sur une éventuelle implantation au Sineipy et suggère d'inviter la Matheysine afin de les impliquer au niveau du paysage.

Jérôme Fauconnier estime pertinent que la CCT porte ce débat qui dépasse l'enjeu d'une seule commune. Il informe qu'un professeur d'université viendra interviewer les acteurs locaux avec des étudiants en master.

Pour Guy Percevault, il convient d'être attentif au fait que la commune du Percy fait partie du Parc du Vercors et que celui-ci peut donc s'opposer à l'implantation des éoliennes.

Pour Joël Cavret, il est plus facile de commencer par le solaire. Il informe du démarrage d'un projet par les centrales villageoises. Il manque 25 000€ et chacun peut devenir actionnaire. L'action coûte 100€ ; il fait part de son souhait d'avoir un maximum d'actionnaires.

Vie scolaire : Laurent Viillard rappelle qu'il avait été évoqué que certains enfants dans le périmètre de Monestier pourraient être accueillis à St Guillaume sur la base du volontariat. Qu'en est-il ? Un seul cas a été accepté ; les problèmes de sur-effectif n'existant plus, les dérogations acceptées l'ont été sur d'autres principes.

Habitat : Daniel Niot demande que les maires se renseignent à propos de dysfonctionnements éventuels dans les logements sociaux et qu'ils informent Nathalie Bonato de manière à relayer l'information aux bailleurs sociaux sur les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30